

COMPTE RENDU - Publication
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le mardi 12 octobre à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Val de Meuse s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard DIDIER, Maire.

Etaient présents : MM BRUTEL Edith, CHRETIENOT Jean-Claude, COEURDASSIER Suzanne, DIDIER Gérard, DIDIER Robert, DIDIER Romary, DUPUY Jean-Pierre, FROMENT Alain, GUENIOT Jacques, GUENIOT Christian, HENRY Jean, HORIOT Claude, PAPERIN Jean-Marie, PETIT Guy, NOTAT Martine, RAVENEL Mireille, RORET Pascal, VINOT Jean-Pierre.

Etaient absents : Mme LURIN Corinne

Ordre du jour

- DROIT DE PREMPTION URBAIN
- MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLE
- CONCOURS COMMUNAL DES FACADES FLEURIES 2010
- PERSONNEL COMMUNAL
- DEMANDES DE SUBVENTION
- MARCHES PUBLICS
- DECISION MODIFICATIVE
- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ERDF
- QUESTIONS DIVERSES

* * *

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – MEUSE

Le Maire expose à l'assemblée, qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain a été déposée en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain.

MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local situé 9 bis rue Hubert Collot à MONTIGNY LE ROI.

CONCOURS COMMUNAL DES FACADES FLEURIES

Suite au concours communal des façades fleuries de 2010, le Conseil Municipal, décide d'allouer les bons d'achat de plants de fleurs suivants qui seront répartis entre les gagnants, représentant un total de 690 €:

- 4 bons de 20.00 €
- 11 bons de 30.00 €
- 7 bons de 40.00 €

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à disposition de personnel au profit de la Communauté de communes du Bassigny

Le conseil municipal, se prononce favorablement sur la mise à disposition d'un adjoint technique au profit de la Communauté de communes du Bassigny, pour un temps de travail de 20 heures par semaine et autorise

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Le montant de la rémunération et des charges sera remboursé par la Communauté de Communes au prorata du temps de travail effectué pour son compte.

PERSONNEL COMMUNAL - Avancements de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De supprimer, à compter du 1^{er} février 2011 :
 - 1 poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe pour un nombre d'heure de 23/35^{ème},
 - 1 poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe pour un nombre d'heure de 25/35^{ème}.
- De créer, à compter du 1^{er} février 2011 :
 - 1 poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe pour un nombre d'heure de 23/35^{ème},
 - 1 poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe pour un nombre d'heure de 25/35^{ème}.

TRAVAUX 2010 – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal valide les deux plans de financement prévisionnels afférents à la réalisation les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue Cornevin à MONTIGNY LE ROI et du mur du cimetière à RAVENNEFONTAINE. Il autorise le maire à solliciter les subventions auprès du conseil général et à demander les autorisations de démarrer les travaux avant l'obtention de ces aides.

MARCHES PUBLICS – Autorisation pour la signature d'avenants dans le cadre du marché d'aménagement de voirie, rue Collin à MONTIGNY LE ROI.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, rue Collin à MONTIGNY LE ROI avec le groupement des sociétés BONGARZONE TP – SDEE CAULLET.

Les travaux supplémentaires concernés ont pour objet la fourniture et pose de grilles d'avaloir et de compteurs, la réalisation de béton balayé sur trottoir et d'essais à la plaque sur voirie pour un total de 4 626,13 €TTC.

Le marché est ainsi porté à la somme de 168 418,33 €TTC.

MARCHES PUBLICS – Autorisation pour la signature d'un avenant dans le cadre des travaux de Réfection intérieure de la coupole du château d'eau de LÉNIZEUL

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour la Réfection intérieure de la coupole du château d'eau de LÉNIZEUL avec la société ETANDEX.

Les travaux supplémentaires concernés ont pour objet de stopper les infiltrations provenant d'une mauvaise étanchéité extérieure du dôme de la coupole et empêchent la bonne mise en oeuvre de la résine d'étanchéité de la cuve, pour un total de 8 012,65 €TTC.

Le montant de la commande est donc porté à la somme de 59 485,37 €TTC.

DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GENERAL

Compte tenu des demandes, le conseil municipal décide d'abonder à nouveau la ligne de dépenses permettant le versement des aides à l'installation à hauteur de 15 000 €complémentaires.

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ERDF

Le conseil général de la Haute-Marne construit un pôle routier départemental en face de la zone « forum » à MONTIGNY LE ROI et a besoin, pour le fonctionnement du futur bâtiment, d'un branchement sur le réseau électrique existant à l'arrière de la salle des fêtes.

Un passage en souterrain doit donc être réalisé par ERDF en bordure de la parcelle privée communale de section ZR n°161 – Lieudit Le Chesnoy .

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant ce passage.

*